

À s'en chopper des escarres !

Edito

Peut-on se dégonfler au delà du vide ? Peut-on se coucher plus bas que terre ? Peut-on ramper plus plat que l'horizontale ? « OUI ! » Nous répondent sans hésiter Hollande, Ayrault, Filippetti et consort. Pour vivre heureux vivons couchés ! Renonçons jusqu'à la soumission, courbons l'échine jusqu'à plat ventre, rampons jusqu'à l'humiliation, allongés à s'en chopper des escarres.

Loi sécurisation de l'emploi, pacte de responsabilité... Pierre Gattaz, le « patron des patrons », n'arrive même plus à contenir sa joie. Il se souvient sans doute de ce qu'avait obtenu son père dans les années 80 en prétendant que faciliter les licenciements c'était bon pour l'emploi. On se souvient de la suite...

Sur l'archéologie c'est le pompon (lire page 2) !

Aurelie Filippetti n'est pas en reste dans cette pratique qui consiste à faire du masochisme avec la douleur des autres. Dépeçage des D.R.A.C. (lire page 3), destruction d'emplois au sein du ministère...

Rappelons que Jean Jaques Aillagon, ministre de la culture en 2003 et fossoyeur en chef du service public de l'archéologie, est aujourd'hui président du comité de soutien de la liste Gros-Filippetti pour les municipales à Metz. Mais ne mélangeons pas tout. D'un côté, il y a la volonté de flinguer le service public, de l'autre, juste la peur d'aller le reconquérir. Mais pour nous cela ne change pas grand-chose. Si l'on n'intervient pas, l'archéologie publique sera régie par ce mariage de la haine et de la trouille, par une loi Aillagon-Filippetti qui aura tât fait de l'enterrer.

Une riposte nécessaire à tous les niveaux !

Casse de l'emploi, projet de baisse drastique du pouvoir d'achat des agents publics, la guerre nous est déclarée.

Des mobilisations s'annoncent, au niveau interprofessionnel, ministériel et sectoriel. A nous de nous y inscrire, il y a urgence !

L'intersyndicale archéologie appelle l'ensemble des personnels du service public de l'archéologie à participer à la journée de grève du 18 mars avec trois lieux de manifestation : METZ, NANTES et MARSEILLE.

Actualité Un NON « de gauche »...

La deuxième réunion sur les 3 scénarios a eu lieu le 4 février sous l'égide du Cabinet de la Ministre, Ph. Barbat conseiller Patrimoines et A. Ruf Conseiller social. Entre bataille de chiffres et annonces plus qu'en demi-teinte, la « politique de gauche » assénée par la ministre de la Culture ne garantit pas l'avenir du service public de l'archéologie préventive. En résumé, c'est NON sur la fin de la concurrence commerciale. Les seules avancées concernent la constitution d'un pôle public. Clairement, il va falloir en remettre une couche dans la mobilisation.

L'intersyndicale archéologie appelle donc à une grande journée de mobilisation nationale le mardi 18 mars 2014.

Trois manifestations vont être organisées à Metz, Nantes et Marseille.

A l'ouverture de la réunion, l'intersyndicale a remis au Cabinet de la ministre les plus de 1700 signatures physiques d'archéologues des institutions publiques (Inrap, services de collectivités, SRA, CNRS, Universités) de la pétition : « Pour en finir avec la concurrence commerciale en archéologie préventive ».

La discussion sur les « trois scénarios » avait deux objectifs : parvenir à un « constat partagé » sur l'état de la situation de l'archéologie préventive et « objectiver » les conditions juridiques et les conséquences financières d'un maintien de la situation actuelle, de la création d'un monopole public ou, troisième option, de la mise en place d'une « régulation renforcée » du système.

Sur le « constat partagé », l'administration est clairement dans le déni de la montée en puissance de la concurrence et de la dégradation de la situation, en particulier à l'Inrap. Alors que les projections financières montrent clairement que c'est, à

court terme, la pérennité de l'établissement public qui est en cause – et, dans la foulée, celle de nombreux services de collectivité – la tendance serait toujours à la stabilité avec la mise en concurrence de l'établissement. Naturellement, l'administration a intégré une partie des remarques des organisations syndicales, mais les données récentes (2012-2013), plus alarmantes, ne sont toujours pas disponibles. Elles le seront... « fin février ».

Sur la faisabilité des scénarios, Ph. Barbat a clairement affirmé sa préférence pour celui de la « régulation renforcée ». Pourtant les tendances dégagées de l'analyse des trois scénarios, même en l'état, montrent que celui du « monopole public », porté par l'intersyndicale, est le seul qui garantisse à moyen et long terme une évolution positive du bilan financier de l'Inrap et donc le maintien du dispositif actuel d'archéologie préventive. Une fois de plus, le risque d'un recours devant les juridictions européennes est agité comme un épouvantail.

Plus largement, les organisations syndicales n'ont toujours eu aucune réponse claire du cabinet sur la question de la maîtrise d'ouvrage publique et sur sa volonté de rompre avec la mise en concurrence commerciale des fouilles. Mais rassurez-vous, la politique menée par la ministre est une « politique de gauche »...

Au chapitre des annonces, Ph. Barbat a confirmé que le ministère a engagé la discussion avec les associations d'élus des collectivités territoriales, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la fonction publique pour la construction d'un « pôle public » de l'archéologie préventive. Une personnalité devrait être prochainement nommée pour animer ce travail et rendre ses conclusions dans un « rapport opérationnel » début juin. Les organisations syndicales ont salué cette initiative, car quelle que soit l'ampleur de la réforme, la constitution d'un pôle public de l'archéologie préventive est une avancée non négligeable mais pas suffisante.

Aujourd'hui, le Cabinet maintient donc les propositions suivantes pour son projet de réforme :

- contrôle a priori des projets scientifiques d'intervention (le prix restera le 1^{er} critère pour le choix) ;
- renforcement du contrôle des agréments (la ministre va présider la prochaine séance du Conseil National de la Recherche Archéologique) ;
- l'octroi à l'Inrap d'une subvention pour charge de service public (la Direction générale du patrimoine doit en déterminer le montant et les modalités d'ici 2015).

Aujourd'hui, aucun danger n'est écarté.

Seule la poursuite de la mobilisation pourra sauver l'archéologie préventive.

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIF
LE 18 MARS 2014 !!**

La loi Mapam (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles) sonne -t-elle le glas du Ministère de la Culture ? Oui, car en introduisant une décentralisation à la carte de ses services déconcentrés, Aurélie Filippetti ne tire pas une balle dans le pied de son ministère mais lui tronçonne tout simplement les 2 bras et les 2 jambes !! Qu'on soit artiste, archiviste, journaliste, photographe, archéologue, personnel administratif ou d'accueil,... qu'on travaille au ministère de la Culture ou dans son champ,... ou qu'on soit simple citoyen, le dépeçage des DRAC concerne tout le monde ! Elle est le reflet d'une politique marquée par l'idée de « donner au capital humain un traitement économique » ...

Extraits du discours de la CGT-Culture devant la DRAC d'Ile-de-France lors de la marche pour la Culture à Paris le 10 février dernier :

C'est quoi une Drac ?

« Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont les services déconcentrés du ministère de la Culture en région. Elles conduisent la politique culturelle de l'État en région et dans les départements qui les composent, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes ses composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France. [...] Elles participent à l'aménagement du territoire, aux politiques de développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques. Elles contribuent à la recherche scientifique dans les matières relevant de leur compétence. Elles concourent à la diffusion des données publiques. Elles veillent à l'application de la réglementation et mettent en œuvre le contrôle scientifique. Elles assurent la conduite des actions de l'État,

développent la coopération avec les collectivités territoriales à qui elles peuvent apporter en tant que de besoin leur appui technique. Enfin, les DRAC veillent à la cohérence de l'action menée par les services à compétence nationale et les établissements publics dans son ressort administratif. »

Et les personnels ?

« Les personnels des DRAC sont issus des filières administratives, techniques et scientifiques. [...] Leur rôle est de matérialiser les politiques publiques culturelles sur l'ensemble du territoire. Tous les jours ils travaillent à la cohérence des politiques de l'État et à l'égalité de traitement dans un univers où l'usager lambda côtoie le ministrable, où le petit côtoie le gros, où le pauvre côtoie le riche.

Quotidiennement, ils protègent le patrimoine historique, allouent des crédits pour travaux aux propriétaires de monuments, privés ou publics, ils prescrivent des opérations archéologiques aux aménageurs privés comme publics, ils contribuent à la prise en compte des politiques publiques culturelles de l'État dans les actions relatives à l'aménagement du territoire, à l'éducation artistique et culturelle, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la formation et à l'emploi, ainsi que dans les politiques de la ville et du renouvellement

urbain. Ils luttent également contre l'exclusion en faveur des publics défavorisés, mettent en œuvre la réglementation relative aux entreprises de spectacles et à l'implantation des salles de cinéma et concourent à la création et à la diffusion artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Ils conseillent les maîtres d'ouvrages en matière architecturale, ils délivrent des licences de spectacles, ils allouent des subventions aux entrepreneurs de spectacles. »

Des services déjà mal menés !

« Depuis quelques années, les services, ont connu les réformes destructrices de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE).

Les DRAC ont perdu globalement 330 emplois [près de 15% !!] entre 2007 et 2012 et, bien que la ministre de la Culture ait décidé à son arrivée en 2012 d'y stopper toute suppression d'emploi, il reste aujourd'hui 125 postes vacants à pourvoir.

Plus généralement, les baisses de crédits que connaît le ministère de la Culture et les suppressions d'emplois laissent les personnels dans le plus grand désarroi pour exercer à plein leurs missions.

(lire la suite p.4)



(suite de la p.3)

Après la RGPP, les services ont à faire face à la Modernisation de l'Action Publique qui persiste dans ses injonctions en matière de restructuration, déménagement, de fusion de services et de pseudo simplifications.

C'est dans ce contexte que la loi Mapam est arrivée en décembre en toute brutalité sur les services comme un coup de massue. Les personnels se sont mobilisés, se sont rassemblés partout en assemblée générale et ont écrit de multiples communiqués . »

Que disent les personnels ?

- ▶ que les agents de l'État sont les garants de la bonne exécution des politiques publiques culturelles, en toute neutralité et dans le respect de l'égalité de traitement ;
- ▶ que dans des conditions déplorables de carrières, de salaires et de travail, ils font face aux besoins exprimés et grandissants des concitoyens qui les sollicitent ;
- ▶ qu'ils craignent beaucoup pour la cohérence des politiques publiques culturelles du ministère en cas de délégation de compétence et que leurs services se verraient découpés en fonction des demandes des collectivités ;
- ▶ qu'ils travaillent beaucoup avec les collectivités territoriales et ne comprennent pas cette loi qui va servir les intérêts particuliers et locaux au détriment de l'intérêt général ;
- ▶ que l'État est au service de tous pour créer les conditions du mieux vivre ensemble et que la culture a un rôle essentiel dans l'émancipation de nos concitoyens ;
- ▶ que la délégation de compétences telle que précisée par la loi Mapam est à coup sûr la fin du Ministère de la Culture et des politiques publiques culturelles de l'Etat ;
- ▶ que les inégalités culturelles vont grandissantes et que, sans moyens supplémentaires, sans travail coopératif avec les collectivités territoriales, la culture est réellement en danger ;
- ▶ qu'ils ne savent pas, dans ces conditions, ce qu'ils vont devenir, ni ce que vont devenir leurs missions.

« Nous voulons un ministère de la culture puissant, fort de toutes ses composantes territoriales pour qu'un véritable développement culturel puisse être appliqué pour le bien commun de tous les Français, pour ce droit fondamental qu'est la Culture. Cette situation extrêmement préoccupante doit nous inciter à amplifier dans l'unité la mobilisation au ministère de la culture. »

Le Droit des agents

▶ 1ère réunion de suivi de l'AREP

La première réunion du comité de suivi de l'AREP (accord sur la réduction de l'emploi précaire) à l'Inrap s'est tenue mercredi 29 janvier au siège de l'Institut. Voici quelques informations...

Pour ce premier recrutement massif la direction nous assure tenir le calendrier. Audition des candidats retenus entre le 12 mai et le 7 juin 2014 et nomination au 1er juillet 2014. Une personne a été recrutée à la DRH exclusivement pour traiter ces plans successifs de recrutement.

Concernant la composition des commissions de recrutement, 80 personnes (32 agents de l'Inrap, 48 personnalités extérieures/proportion prévue par le décret) y participeront. La direction rame un peu pour boucler la liste des externes. Le SGPA-CGT a rappelé la nécessité d'avoir une réunion plénière avec tous les membres des commissions pour qu'il

leur soit bien expliqué les enjeux de l'AREP et éviter les aberrations du dernier plan...

Au final, 460 dossiers de candidature représentant 2194 vœux (un même candidat pouvant exprimer plusieurs vœux) ont été déclarés recevables. 172 dossiers proviennent de candidats inscrits sur la liste, le mal nommé « vivier ». Le SGPA-CGT a demandé avec insistance, qu'une information rapide soit faite aux 16 candidats dont le dossier a été rejeté, sur les motifs et les possibilités de recours pour l'agent, cela sera fait très prochainement, a assuré le DRH.

Le SGPA-CGT a conclu en demandant que, pour une fois, une communication régulière soit faite aux agents concernés ; que les critères de sélections soient clairs, les rapports des différentes commissions publiés tout comme la liste des recrutés dès la fin du plan. Prochaine réunion le 16 mai !

▶ Imposition des cotisations patronales « frais de santé » : scandale !

La loi de finances pour 2014 a supprimé l'exonération d'impôt sur le revenu applicable, jusqu'à présent, à la participation de l'employeur aux contrats collectifs et obligatoires complémentaires « santé » de leurs salariés. Cela signifie que ces cotisations sont assimilées à un avantage en nature et qu'elles doivent, désormais, être

intégrées dans le revenu imposable des salariés. Cette nouvelle ponction sans contrepartie s'ajoute au gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive. Il faut bien financer les cadeaux faits aux patrons, n'est-ce pas Monsieur Hollande !!

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** ▶ février 2014

■ Nom : Prénom :

■ Adresse : Région :

■ Tel : Email : INRAP SRA Autre :

■ A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

■ Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4